



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

Direction départementale  
des territoires de la Nièvre  
Service eau, forêt et biodiversité

Nevers, le 16 avril 2020

Affaire suivie par : Annie LAMOUREUX  
Tel. : 03 86 71 52 84  
Mél. : [annie.lamoureux@nievre.gouv.fr](mailto:annie.lamoureux@nievre.gouv.fr)

### Rapport de présentation

Objet : Arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2020-2021 dans le département de la Nièvre

L'article R. 424-6 du code de l'environnement prévoit qu'un arrêté préfectoral relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse doit être pris annuellement, sur proposition du directeur départemental des territoires, après avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) et de la fédération départementale des chasseurs.

Cet arrêté fixe les périodes pendant lesquelles les différentes espèces de gibier peuvent être chassées. Les modalités d'application du plan de chasse grands cervidés, ainsi que des plans de gestion cynégétique sanglier et petit gibier, font l'objet d'arrêtés complémentaires.

Le projet d'arrêté soumis à participation du public a été établi par les services de la direction départementale des territoires et de la fédération départementale des chasseurs.

Les membres de la CDCFS sont par ailleurs consultés afin d'émettre un avis sur ce projet.

L'arrêté sera proposé à la signature de Mme la Préfète à l'issue de la procédure de consultation.

Pour le Directeur départemental  
et par dérogation,

La responsable du bureau Forêt, Chasse, Biodiversité

  
Béatrice CHAREYRE